

La lettre des député-e-s du Front de gauche

Février 2013

Communistes,
Républicains,
Citoyens

© Assemblée nationale

L'éditorial d'André Chassaigne Président du groupe GDR (Gauche démocrate et républicaine) et porte-parole des député-e-s du Front de Gauche

En ce début d'année 2013, les députés du Front de Gauche à l'Assemblée nationale ont été mobilisés par des débats parlementaires particulièrement graves et intenses.

Sur l'intervention militaire au Mali, solidarité et responsabilité sont nos principes directeurs. Solidarité avec le peuple malien et avec les familles d'otages français ; responsabilité devant notre devoir de contrôle des initiatives militaires de l'exécutif. C'est ainsi que nous avons interrogé le gouvernement sur le sens de l'intervention des forces françaises au Mali : l'opération militaire, si elle est nécessaire, ne saurait constituer une fin en soi. La crise malienne est d'abord de nature politique. Autrement dit, l'intervention militaire pose plus que jamais la question de la reconstruction d'un pays. Il s'agit donc de donner les moyens aux Maliens de reprendre leur destin en main, en dehors de tout esprit d'ingérence.

La célébration du cinquantenaire du traité de l'Élysée a pris dès lors une dimension particulière. Les députés se sont rendus à Berlin pour rendre hommage à l'amitié des peuples franco-allemands, devenue un symbole pour tous les militants de la paix et de l'amitié entre les peuples. Lors de cette cérémonie, nous avons lancé un appel pour réorienter la construction européenne et bâtir un nouvel avenir, celui d'une Europe sociale et solidaire respectueuse des peuples et de leur souveraineté (voir page 2).

C'est dans le même esprit que nous avons interpellé le gouvernement sur le sort des salariés licenciés par milliers. Les plans de restructuration synonymes de suppression de 19 000

emplois industriels chez PSA et Renault sont symptomatiques des dérives du capitalisme. Le patronat n'hésite pas à user de l'arme du chantage en demandant aux salariés de travailler plus sans gagner plus, à défaut de quoi leurs sites seraient fermés. Une équation inique dont on retrouve les termes et l'esprit dans l'accord conclu entre le MEDEF et trois syndicats minoritaires, au sujet de ce qui est présenté avec cynisme comme une politique de « sécurisation de l'emploi ». On assiste au contraire au développement de l'insécurité sociale.

© Assemblée nationale

Enfin, à défaut d'avancées sociales, ce début de législature est marqué par un progrès sociétal. Les députés du Front de gauche soutiennent le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, au nom de l'égalité des droits. Cette réforme progressiste défendue par une majorité de nos concitoyens va permettre d'assurer une sécurité juridique aux dizaines de milliers d'enfants qui vivent déjà au sein de familles homoparentales, sans que cela ne remette en cause les droits des hétérosexuels, ni porte une quelconque atteinte au mariage. Le mariage conserve ainsi sa vocation principale : fonder un foyer. Nous soutenons également l'extension du droit d'adoption aux couples homosexuels mariés, dans les mêmes conditions légales que pour les couples hétérosexuels. Ainsi, en adaptant notre droit aux évolutions de notre société, le projet de loi sur le « mariage pour tous » s'inscrit logiquement dans la lignée des grandes réformes progressistes du droit de la famille.



André Chassaigne,
Député du Puy-de-Dôme

Ouverture du mariage aux couples de même sexe

Commencé le 29 janvier, le débat sur le projet de loi d'ouverture du mariage aux couples de même sexe a été ralenti par l'obstruction de la droite, qui a déposé plus de 500 amendements.

LE 29 JANVIER

Que nous dit ce projet de loi ? Il nous dit que le mariage est un droit, le droit à un projet de vie partagé entre deux êtres humains, à un engagement fondé sur l'amour et le respect de l'autre. Il nous dit qu'il n'est pas acceptable que des hommes et des femmes soient écartés de ce droit car ils vivent ce projet, cet engagement entre personnes de même sexe.

Il a pour objectif de mettre fin à une discrimination, une discrimination qui s'appuie sur un ordre, la domination patriarcale, et sur un code aujourd'hui dépassé qui réduit le mariage à un modèle familial unique où l'amour et la sexualité sont liés à la procréation.

Aujourd'hui, les femmes disposent de leur corps et maîtrisent leur fécondité. La liberté sexuelle est reconnue. Elle se conjugue avec l'exigence de la non marchandisation du corps, une exigence qui est synonyme du refus de la gestation pour autrui, une exigence qui appelle aussi l'abolition de la prostitution. [...]

J'ai parlé du droit au mariage pour les personnes du même sexe, parlons de leur droit à fonder une famille. Le projet de loi ouvre le droit à l'adoption pour tous les couples et traite de la filiation. Contrairement à ce qui est parfois dit, il ne s'agit pas d'un droit à l'enfant, mais au contraire d'ouvrir les mêmes droits à tous les enfants, quel que soit le foyer au sein duquel ils vivent.

Les nombreuses études portant sur les enfants de couples de même sexe effectuées dans des pays où ces droits sont ouverts depuis de nombreuses années indiquent que

ces enfants ne sont ni plus ni moins heureux, ni plus ni moins équilibrés que des enfants de couples hétérosexuels.

Car ce qui importe le plus pour l'enfant, c'est bien l'amour qui l'entoure, la démarche éducative et la protection accordée par ses parents. Permettez-moi de penser que tout cela ne dépend pas de l'identité sexuelle de ces derniers.



Marie-George Buffet,
Seine-Saint-Denis

Permettre l'adoption aux couples homosexuels appelle la France à agir au plan international contre l'homophobie d'État, et à aborder ce problème et celui de l'adoption au moment de signer des conventions bilatérales.

Ce projet de loi est une avancée pour les droits des enfants. Il s'agit de lever toute instabilité pour leur avenir en permettant que la responsabilité de leurs parents soit reconnue à part entière. Car si ces enfants souffrent parfois du regard extérieur, n'est-ce pas justement parce que la loi ne leur permet pas de vivre à égalité avec les autres enfants ? Les enfants ont besoin d'avoir des parents de plein droit pour être des enfants de plein droit. [...]

Il y a des rendez-vous à ne pas manquer. Ce projet de loi, s'il s'ouvre à de nouvelles avancées, peut permettre à des hommes, des femmes et des enfants de vivre un plein bonheur. Permettons-leur ! La grande anthropologue Françoise Héritier disait : « il faut du temps pour passer du possible au pensable ». Pensons vite et bien. (Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SRC et écologiste.)

Retrouvez l'intégralité de l'intervention sur le site des députés.

LE 29 JANVIER

Notre engagement nous a toujours conduits à soutenir le combat contre toutes les discriminations et pour l'égalité des droits. C'est pourquoi nous soutenons un projet de loi qui s'inscrit précisément dans le mouvement général qui s'est exprimé ces dernières années en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, appelant notamment au renforcement des droits des personnes homosexuelles.

L'objectif central du projet de loi est d'assurer l'égalité des droits, en ouvrant le mariage aux couples de même sexe. [...] Il est temps de permettre aux couples de personnes de même sexe, qui le souhaitent, de se marier et, par voie de conséquence, d'adopter.

Sans remettre en cause les droits des hétérosexuels, ni porter une quelconque atteinte au mariage qui demeure en l'état, cette réforme permettra de satisfaire la revendication d'égalité portée par une majorité de nos concitoyens et d'assurer une sécurité juridique aux dizaines de milliers d'enfants qui vivent déjà au sein de familles homoparentales.

Il s'agit d'une avancée démocratique de notre société, que de respecter ce principe d'égalité, car le mariage homosexuel ne menace ni le couple traditionnel, ni les fondements de la société. [...]

En étendant l'application des dispositions du mariage aux couples constitués par des personnes du même sexe, le projet de loi ne modifie pas le droit existant, applicable aux couples de sexe différent, et n'apporte aucune modification aux dispositions relatives à la filiation établie par l'effet de la loi. [...]

S'agissant plus spécifiquement de l'adoption, les couples homosexuels mariés pourront adopter un enfant ou l'un des deux époux l'enfant de son conjoint, dans les conditions déjà fixées actuellement par la loi pour les

couples hétérosexuels. La possibilité pour un couple de même sexe de se marier a pour conséquence automatique de lui permettre d'adopter, et le mariage conserve ainsi sa vocation principale : fonder un foyer. Il n'y a là ni désagrégation de la famille ni risque pour l'équilibre psychologique des enfants. Alors que le nombre d'enfants vivant dans des familles homoparentales est estimé à environ 250 000, le dispositif proposé par le projet de loi permettra de légitimer l'existant, de régulariser la situation d'un grand nombre de familles et de sécuriser sur le plan juridique la situation de ces enfants. Le Défenseur des droits l'a clairement souligné lors de son audition : le projet de loi est à l'évidence conforme à l'intérêt supérieur des enfants qui vivent aujourd'hui au sein de couples homosexuels.



**Marc Dolez,
Nord**

Le groupe GDR approuve également la volonté du Gouvernement de ne pas modifier le droit commun de la filiation. [...]

Je conclus en soulignant que pour les députés du Front de gauche, le droit reconnu aux couples de même sexe de se marier est un élément indispensable pour la reconnaissance sociale et juridique de ces couples et de ces familles. Le projet de loi qui nous est soumis est un texte équilibré qui n'altère pas l'institution du mariage, un texte qui oppose l'intelligence et le progrès aux préjugés et au refus des différences, un texte qui, en adaptant notre droit aux évolutions de notre société, s'inscrit logiquement dans la lignée des grandes réformes du droit de la famille depuis les années 70, tels l'assouplissement des règles du divorce, la suppression de la distinction entre enfant légitime et enfant naturel ou encore la reconnaissance à égalité aux deux parents de l'autorité parentale. Avec cette loi, et ce sera bien sûr le sens de notre vote, les familles, toutes les familles, ne seront en rien déstructurées mais, au contraire, renforcées et protégées. (Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SRC et RRDP.)

Retrouvez l'intégralité de l'intervention sur le site des député-e-s.

Questions au Gouvernement

Chaque semaine, les député-e-s interrogent les ministres sur leur politique. Voici deux de nos interpellations au Gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Retrouvez toutes nos questions sur le site des député-e-s du Front de gauche.

15/01 : Intervention militaire au Mali

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'exprimer la solidarité des députés du Front de gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine avec le peuple malien confronté à l'offensive de groupes djihadistes qui occupent le nord de ce pays qui nous est si proche. Nos pensées vont aussi aux familles d'otages français et à celles de nos soldats.

Une intervention internationale était urgente et nécessaire pour stopper l'offensive des fanatiques islamistes. Elle n'en suscite pas moins des interrogations. L'opération Serval a été lancée sans débat préalable au Parlement. Selon nous, elle aurait dû s'inscrire aussi dans le cadre d'un mandat précis, défini par l'ONU et l'Union africaine.

La résolution 2085 du Conseil de sécurité autorise le déploiement d'une mission internationale sous conduite africaine. Or l'opération Serval se révèle d'abord être une opération franco-française. Cela ne peut

que susciter un certain malaise, au regard de l'ancien statut de puissance coloniale de la France.



**André Chassaigne,
Puy-de-Dôme**

Mais, surtout, cette opération militaire, nécessaire, ne saurait constituer une fin en soi. Elle ne réglera pas le problème sur le fond et dans la durée. La crise malienne est d'abord politique. Elle pose la question de la reconstruction d'un pays, dont la déliquescence institutionnelle et politique a abouti à le scinder en deux.

La France ne doit pas mettre seulement ses armes et ses soldats au service de ce pays symbole de la richesse culturelle du continent africain. Elle doit coopérer avec lui, dans le respect mutuel, afin qu'il puisse se doter, par lui-même, d'institutions stables dignes d'un État souverain.

Monsieur le Premier ministre, quelle est notre ambition dans ce registre qui relève moins du militaire que du politique et de la solidarité entre les peuples ?

29/01 : Situation de PSA et de Renault

Monsieur le Premier ministre, je me réjouis tout d'abord que la cour d'appel de Paris ait décidé de suspendre le plan de restructuration chez PSA.

Mais, après Peugeot, c'est au tour de Renault de tailler dans ses effectifs à hauteur de 7 500 postes, soit 17 % du total des salariés. Pour faire passer la pilule, on nous sert le refrain connu : pas de licenciements, mais des départs en retraites anticipés, des muta-

tions, des départs volontaires. Soyons clairs : les décisions de Peugeot et de Renault signifient la suppression de 19 000 emplois industriels. Bonjour le redressement productif !

L'arrogance patronale atteint des sommets. Renault ne se contente pas de sabrer les emplois ; il y ajoute le chantage en demandant aux salariés de travailler plus sans gagner plus, à défaut de quoi deux sites seraient fermés. Dans ma circonscription, c'est ainsi qu'au final Continental a mis la clé sous la

porte. Chez Peugeot, c'est le retour aux méthodes de Citroën de sinistre mémoire.

Tout cela incite à la réflexion car ce que fait Renault n'est rien d'autre qu'une anticipation de l'accord conclu entre le MEDEF et trois syndicats sur ce qu'ils appellent avec cynisme la « sécurisation de l'emploi ». Cet accord précise « qu'en cas de difficultés conjoncturelles », les entreprises pourront imposer à leurs salariés une baisse de leurs salaires, une hausse ou une diminution de la durée du travail, ou des mutations qu'il ne sera pas possible de refuser, sinon ce sera la porte.



**Patrice Carvalho,
Oise**

Eh bien voilà, Renault est passé aux travaux pratiques !

Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré vouloir transcrire le texte de l'accord en l'état. Vous en connaissez d'avance le résultat.

Quand travaillerons-nous à une vraie sécurisation de l'emploi, à une législation contre les licenciements boursiers ? C'est ce que les salariés en lutte ont choisi de rappeler aujourd'hui même au chef de l'État.

PAR AILLEURS :

- **François Asensi** s'est exprimé au nom du groupe sur l'intervention militaire au Mali.
- **Alain Bocquet** a été nommé rapporteur de la Commission chargée d'investiguer sur la situation de la sidérurgie et de la métallurgie françaises et européennes dans la crise économique et financière, et sur les conditions de leur sauvegarde et de leur développement.
- **Jacqueline Fraysse** a interpellé le Gouvernement sur les tarifs hospitaliers.
- **Jean-Jacques Candelier** a interpellé le premier ministre sur la réhabilitation des mineurs grévistes de 1948.

Retrouvez l'ensemble de ces interventions sur notre site.

LE «PROGRAMME EUROPÉEN D'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS» REMIS EN CAUSE

La Commission européenne propose en effet de remplacer l'actuel dispositif par un « Fonds européen d'aide aux plus démunis », qui prendrait effet en 2014 et qui bénéficierait d'une enveloppe de 2,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Une dotation qui est loin du montant actuel du Programme d'aide (3,5 milliards d'euros) et des besoins mesurés par la Commission elle-même (4,75 milliards d'euros) ! Ce recul est irresponsable de la part de dirigeants européens dont l'obtention du Prix Nobel de la Paix laisse de plus en plus dubitatif.

LICENCIEMENTS BOURSIERS : LETTRE AU PREMIER MINISTRE

Le 6 février, nous avons interpellé l'ensemble des député-e-s de la gauche pour leur proposer de cosigner ce courrier au Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre,

Le 16 février 2011, les sénateurs communistes et socialistes avaient voté d'un commun accord une proposition de loi de notre collègue Annie David visant à interdire les licenciements boursiers.

Cette proposition visait à exclure du champ légal des licenciements économiques ceux effectués dans des entreprises ayant reversé des dividendes à leurs actionnaires l'année précédente. Elle prévoyait également que les entreprises bénéficiant d'aides publiques, sous quelles que formes que ce soit, s'engagent en contrepartie à ne pas réaliser ce type de licenciement, et dans le cas contraire, soient contraintes de restituer les sommes déjà perçues.

Depuis des mois, la liste des plans sociaux s'allonge de manière très préoccupante. Ces drames sociaux portent l'exigence d'un contrôle accru de ces procédures abusives, indépendamment même de la question non moins cruciale des cessions de sites rentables.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir déposer sur le bureau de notre assemblée et d'inscrire à l'ordre du jour ce texte dont l'adoption par l'ensemble des forces de gauche constituerait un acte fort en direction des salariés victimes de ces procédures abusives.

50^e anniversaire du Traité de l'Elysée

Intervention d'André Chassaigne devant le Bundestag



Richard Pitterle, Gregor Gysi, Jacqueline Fraysse, Gabriel Ser-ville, André Chassaigne et Marc Dolez (Bundestag, Berlin)

LE 22 JANVIER

**Messieurs les Présidents,
Madame la Chancelière,
Mesdames, Messieurs,**

Il me revient donc les propos de la fin, les trois, peut-être quatre minutes finales de cet hommage que nous avons rendu avec émotion à l'amitié des peuples franco-allemands, en célébrant et revivifiant le Traité de l'Elysée. Ce texte a scellé le rapprochement de nos deux pays, nos deux pays dont les pages sombres de l'histoire commune n'étaient pas une fatalité. 19 ans plus tôt, en février 1944, quelques heures avant d'être fusillé, Missak Manouchian, militant communiste et résistant, écrivait à son épouse : « Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, (...). Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. »

Nos deux peuples ont su répondre à son espoir en faisant de notre réconciliation un symbole pour tous les militants de la paix et de l'amitié entre les peuples. Chers collègues, « C'est la douce loi des hommes de changer les ennemis en frères », écrivait le poète Paul Eluard.

Rappelons que cette relation d'amitié puise aussi ses racines dans l'histoire du mouve-

ment ouvrier et des idées portées des deux côtés du Rhin par des figures comme Rosa Luxembourg et Jean Jaurès. Avant eux, Victor Hugo, dans un discours visionnaire, prononcé le 1^{er} mars 1871 à l'Assemblée nationale, liait déjà le destin de l'Europe à « la fraternité » entre la France et sa « sœur », l'Allemagne.

Pour continuer à faire vivre cette amitié, nous avons une responsabilité collective à assumer. C'est ce que prévoit notre déclaration commune, en confiant l'entretien de ce bien si précieux à cette flamme si belle qu'est la jeunesse.

Cet esprit de responsabilité implique que nous surmontions ensemble les obstacles à la fraternité et à la solidarité entre les peuples. Le pouvoir exorbitant de la finance et l'aggravation des inégalités sont autant de facteurs de divisions qu'il nous faut combattre. La crise économique et sociale que nous traversons, alimentée par le choix de l'austérité et par les inégalités croissantes entre les Etats et entre les citoyens, entretient les égoïsmes et les replis identitaires au détriment des peuples européens. Pour tous, malheureusement, la guerre économique est devenue une réalité. Les salariés français, allemands, européens, en paient le prix fort.

Le courage, le souffle et la force qui avaient accompagné la signature du traité de l'Elysée doivent aujourd'hui nous inspirer pour réorienter la construction européenne et bâtir un nouvel avenir. En quelque sorte, pour reprendre une image de mon collègue et camarade Gysi, il est grand temps de remettre la table, celle d'un nouvel avenir, celui d'une Europe sociale et solidaire, une Europe plus respectueuse des intérêts des peuples et plus respectueuse de leur souveraineté.

Accord de coopération entre le groupe «Die Linke» au Bundestag et le groupe «Gauche Démocrate et Républicaine» à l'Assemblée nationale

Extraits du protocole :

Les groupes parlementaires «Die Linke» au Bundestag et «La Gauche démocrate et républicaine» de l'Assemblée nationale se joignent à l'initiative des Présidents de l'Assemblée nationale de la République Française et du Bundestag Allemand pour une «Déclaration commune à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de l'Elysée». Cependant, la proposition de la Gauche de préciser les conséquences de la crise financière et de tirer les conclusions politiques n'était pas adoptée dans le texte de l'accord des Présidents. [...]

Trouver des déclarations communes sur la crise c'est aussi important pour notre travail au plan législatif et notre lutte politique extraparlamentaire. [...]

Les deux groupes parlementaires ont pris l'habitude de travailler ensemble pour construire, dans le domaine qui est le leur, une Europe de paix, de progrès social. [...]

Les deux groupes considèrent qu'il est d'une grande importance d'intensifier ce travail d'échanges et de coopérations.

Ils décident :

- de mener des actions contre les politiques d'austérité de leurs deux gouvernements ;
- d'examiner les conséquences sociales,

politiques et économiques des lois Hartz et d'évaluer ensemble les propositions du gouvernement français concernant la compétitivité (rapport Gallois). Ils décident de participer à l'initiative qui se tiendra à Paris sur ce sujet en février 2013 ;

- de participer réciproquement aux initiatives du partenaire ;
- d'échanger des informations sur les principaux textes législatifs soumis à chacune de leur assemblées ; ils conviennent de soumettre des résolutions communes dans la mesure du possible ;
- d'intensifier le dialogue particulièrement sur les questions économiques, monétaires, fiscales, environnementales et de politique étrangère, en vue d'établir des positions communes à chaque fois que cela est possible ;
- de coopérer intensivement aux questions de la politique étrangère, de la sécurité internationale et du désarmement ; [...]
- de se consulter dans les formes appropriées avant la réunion de chaque conseil européen ;
- d'établir des rapports de coopération avec les fondations Rosa Luxemburg et Gabriel Péri ; [...]
- de faire un bilan en juin de chaque année sur la coopération entre les deux groupes et d'établir les axes de travail pour l'année suivante.

SIGNÉ LE 22 JANVIER



André Chassaigne et Gregor Gysi (Président du groupe Die Linke)

Vos député-e-s



André Chassaigne
Puy-de-Dôme



François Asensi
Seine-Saint-Denis



Alain Bocquet
Nord



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis



Jean-Jacques Candelier
Nord



Patrice Carvalho
Oise



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône



Marc Dolez
Nord



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine



Nicolas Sansu
Cher

Réseaux sociaux

facebook.com/LesDeputesduFrontdeGauche

twitter.com/deputesFdG

Le site des député-e-s

[groupe-communiste.
assemblee-nationale.fr](http://groupe-communiste.assemblee-nationale.fr)

Lettre d'information éditée par la composante des député-e-s communistes, républicains et citoyens de l'Assemblée nationale

126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP

tél. 01 40 63 60 83

fax. 01 40 63 55 21

<http://www.groupe-communiste.assemblee-nationale.fr>

contact.gdr@assemblee-nationale.fr